



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} au 31 mai 2021

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- de délivrer un permis de construire dispensé d'enquête publique à :
 - Etat de Vaud, l'Eglise : Réfection de la toiture principale de l'église en tavillons (parcelle RF No 169).

- d'autoriser, sans délivrance de permis de construire, ni mise à l'enquête publique :
 - Henchoz Mikaël, Joakim et Valentin, Devant le Village : Isolation périphérique et changement de fenêtres (parcelle RF No 735).